

des différents impôts, à savoir les mutations d'immeubles, les gages immobiliers et les émoluments.

Enfin, pour le centre de charges 3775 (recettes et dépenses générales), l'excédent de charges diminue de 3,2 millions. Les principaux accents sont à mettre sur les traitements pour l'intégration des jeunes sans emploi avec le prélèvement sur le fonds de relance.

Au compte des investissements des montants importants, soumis pour approbation de notre plénum, sont inscrits pour 9,6 millions d'achats de titres et 15 millions de prêts FTTH.

C'est avec ces quelques considérations que la Commission des finances et de gestion vous propose d'accepter le budget de la Direction des finances.

Lässer Claude, Directeur des finances. En l'état, je n'ai rien à ajouter.

– L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

Rapporteur général: **Jean-Pierre Thürler** (PLR/FDP, GR).

Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des Finances.**

Le Rapporteur général. Je tiens tout d'abord à remercier tous les intervenants au débat de ce budget 2010 de l'Etat de Fribourg pour le soutien apporté ainsi que la confiance accordée à notre gouvernement. Je constate que les budgets des Directions n'ont pas été combattus, donc je n'ai rien à ajouter.

Lässer Claude, Directeur des finances. Je me joins aux remerciements pour la confiance exprimée en rapport à ce budget qui n'a pas été facile à établir, mais qui a été construit dans un esprit d'économie et en considération des problèmes futurs qui vont arriver.

Le Président. L'ensemble du budget est donc accepté tel que présenté par le Conseil d'Etat.

Projet de décret N° 163 relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2010¹

Rapporteur général: **Jean-Pierre Thürler** (PLR/FDP, GR).

Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des finances.**

Entrée en matière

Le Rapporteur général. A part relever la qualité du rapport, je n'ai en l'état pas de commentaire à formuler.

Le Commissaire. En l'état, je n'ai pas de commentaire complémentaire.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Je ne m'oppose pas à l'entrée en matière. Par contre, j'ai déposé une proposition d'amendement et par rapport à celle-ci, j'aimerais préciser qu'elle n'enlève aucune prestation fournie par l'Etat, simplement je demande qu'on réduise un peu la voilure de l'évolution du personnel à l'Etat de Fribourg. Dans l'analyse de détail de l'ensemble des services de l'Etat qui a été opérée par la Commission des finances et de gestion, j'ai pu constater que la plupart des services ont demandé une augmentation d'un conseiller scientifique par-ci, d'un conseiller scientifique par-là, un, voire plusieurs informaticiens dans certains services et c'est finalement plus de 39 EPT supplémentaires qui sont demandés dans l'administration générale. Et c'est ces 39 EPT de l'administration générale que je vous demande de corriger quelque peu, soit – 10 EPT pour juguler l'évolution de ces charges salariales, sans remettre en cause les besoins en personnel dans les secteurs de la santé, de la sécurité ou de la formation. Dix EPT sur près de 10 000 c'est 0,1% des postes de travail à l'Etat. La mesure proposée n'est pas si indigeste que ça. C'est seulement une mesure minimaliste nécessaire qu'il faut prendre afin de donner un signe au Gouvernement fribourgeois comme quoi le Grand Conseil n'est plus d'accord de poursuivre dans cette direction. A terme, le canton aura de la peine à garder la maîtrise de son fonctionnement et il faut éviter à tout prix l'implosion. Il faut avoir le courage de dire: «Halte, arrêtons de développer encore plus les prestations fournies par l'Etat». Nous devons juguler quelque peu l'évolution fulgurante des tâches de l'Etat et nous nous devons de nous poser sérieusement la question de savoir quel Etat nous voulons pour ce canton. Avec l'acceptation de cet amendement, nous passons des paroles aux actes. Souvent, on nous reproche de faire des interventions uniquement par la parole. Aujourd'hui, nous pouvons passer à l'acte. Le plan financier qui sera développé tout à l'heure nous montre très clairement que des choix devront intervenir pour respecter la Constitution cantonale au niveau de l'équilibre budgétaire et je préfère prendre des mesures anticipatives plutôt que correctives. C'est moins douloureux et surtout plus honnête envers les personnes qui seraient engagées aujourd'hui et qui devraient quelque temps plus tard, trouver un travail ailleurs. Je vous demande de considérer cet amendement comme une proposition raisonnable qui ne remet nullement en cause le fonctionnement de l'Etat et je vous demande de soutenir celui-ci.

Le Président. Je vous rappelle que nous discuterons de votre amendement lors de la lecture des articles. Nous sommes à l'entrée en matière.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). L'Alliance centre gauche prend bonne note du projet de décret concernant le budget cantonal pour l'année 2010. Au vu des explications données et à la lecture individuelle des budgets des diverses Directions, notre groupe relève l'effort et le souci du Conseil d'Etat pour mettre sur

¹ Message voir fascicule séparé. Annexe p. 2116.

piéd, malgré la conjoncture et la crise, un projet démontrant de bonnes assises. Un effort aura été fait, donnant un bol d'oxygène bienvenu à la relance économique par le biais de la baisse d'impôts. Il faut y ajouter également les quelque 23 millions du plan de soutien et malgré tout un programme d'investissement courageux avec ses 230 millions. Notons aussi que les prestations publiques, quant à elles, ne pâtiront en rien des effets de la crise, mais seront au contraire assumées à plein régime dans un canton à la croissance démographique galopante. Les 85% du degré d'auto-financement des investissements sont satisfaisants. Nous devons cependant aborder l'avenir sereinement et faire des choix dans tous les domaines sans exception, habitués que nous sommes à attendre des comptes annuels à faire bomber le torse. L'Alliance centre gauche votera le décret N° 163 tel que présenté.

Corminbœuf Dominique (*PS/SP, BR*). Le groupe socialiste votera le décret tel qu'il est proposé. Il ne votera pas la proposition faite par le député Losey. A notre avis, il ne faut pas jouer à Ponce-Pilate, il faut dire où couper des postes s'il faut en couper.

Le Rapporteur général. Je remercie les intervenants favorables au décret tel qu'il est présenté. Concernant l'amendement de notre collègue Michel Losey, demandant la réduction des charges de 1 million, par diminution de 10 EPT dans l'administration centrale, je confirme la non-entrée en matière de la Commission des finances et de gestion. Ceci, d'une part, parce que la proposition n'a pas été traitée en Commission et, d'autre part, pour les raisons que j'ai invoquées lors de l'entrée en matière générale sur le budget concernant les nouveaux EPT prévus en 2010. Je m'oppose donc à cet amendement et vous recommande d'en faire de même. A titre personnel, je relèverai que les calculs figurant sur l'amendement correspondent strictement au résultat initial du budget auquel je constate que le député Losey semble s'accommoder. Plus sérieusement, il s'agit vraisemblablement d'une erreur de soustraction commise par l'auteur de l'amendement, puisqu'il faudrait lire avec la réduction, un excédent de revenu de 1 873 000 francs.

Le Commissaire. Je remercie les intervenants qui, au nom de leur groupe, ont déclaré qu'ils adopteraient le décret tel qu'il est proposé. Concernant l'amendement Losey, je pars de l'idée que le débat aura lieu au moment où on passe à l'article concerné.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur général. Pas de commentaire.

Le Commissaire. Je pars de l'idée qu'il y a encore une intervention du député Losey sur son amendement. Donc j'attends cette intervention.

Losey Michel (*UDC/SVP, BR*). Comme l'amendement concerne l'article 1 alinéa 2, c'est donc ici que je demande une réduction de un million de francs sur les charges de l'Etat, par une réduction de 10 EPT dans l'administration centrale, ce qui améliore le résultat d'un million au niveau de l'excédent des revenus. Je ne vais pas répéter à nouveau ce que j'ai dit tout à l'heure. On voit que dans certains services il y a des possibilités. En effet, il y a eu des demandes particulières de certains services pour des conseillers scientifiques ici, des informaticiens là, donc il y a des possibilités. Et là je demande simplement de réduire quelque peu la voiture, par rapport aux temps futurs qui seront difficiles, sans enlever le travail reconnu et excellent fait par les fonctionnaires de l'Etat de Fribourg.

Wicht Jean-Daniel (*PLR/FDP, SC*). Le groupe libéral-radical ne soutiendra pas l'amendement de notre collègue Michel Losey. Certes, dans l'entrée en matière, nous avons rendu le Conseil d'Etat attentif au fait qu'il serait nécessaire à l'avenir d'être prudent avec l'engagement de nouveaux collaborateurs. Mais c'est aussi à nous parlementaires de ne pas, au fil des lois que nous votons, créer de nouvelles tâches nécessitant des forces de travail. Le groupe libéral-radical, dans sa grande majorité, refusera cet amendement.

Thomet René (*PS/SP, SC*). Il s'agit d'avoir de l'honnêteté intellectuelle. Lorsqu'on dit: «...il y a un poste par-ci, un poste par-là, il y a des possibilités...», c'est faire fi des informations qui nous ont été données et des justificatifs de chaque poste supplémentaire. Il fallait avoir le courage à ce moment-là de dire: «Celui-ci je le conteste». Ça n'a jamais été fait. C'est trop facile de venir maintenant et de demander une baisse de 10 postes, globalement. Chaque poste supplémentaire qui a été inscrit à ce budget, dans n'importe quelle Direction, a été justifié et personne dans l'examen de détail ne l'a contesté. Il s'agit honnêtement de le reconnaître.

Siggen Jean-Pierre (*PDC/CVP, FV*). Le groupe démocrate-chrétien lui aussi refuse cet amendement. Comme je l'ai dit lors de l'entrée en matière, l'augmentation de la masse salariale ne se traduit pratiquement que par de nouveaux emplois. Et vu la situation économique et l'augmentation du chômage, c'est aussi une bonne chose, en tout cas maintenant, de procéder de cette manière. Donc nous refusons cet amendement.

Le Rapporteur général. Je prends acte des interventions qui, toutes, s'opposent à l'amendement et en l'état, je confirme également la position de la Commission des finances et de gestion qui s'oppose également à celui-ci.

Le Commissaire. Je me suis déjà exprimé hier à l'entrée en matière sur tout le mal que je pensais de cet amendement. Je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit hier, par contre j'aimerais relever un ou deux éléments.

Je fais d'abord un premier constat chiffré. Je constate qu'entre le budget 2009 et le budget 2010, les charges

de personnel baissent proportionnellement de 44,9% à 44,2%. En termes relatifs, il n'y pas d'aggravation. Il y a même une légère amélioration. M. le Député Losey, dans son intervention d'aujourd'hui a dit que, parce que c'était des nouveaux postes, il n'y aurait aucune prestation de l'Etat qui serait touchée. Je m'inscris en faux. Du fait que la population augmente, il y a une charge de travail supplémentaire. J'ai presque envie de proposer à M. le Député Losey de déposer une motion pour que le Conseil d'Etat propose un décret au Grand Conseil pour interdire l'augmentation de la population dans ce canton.

On parle toujours d'équivalents plein-temps, mais on oublie que ce sont des postes de travail. Ce sont des postes de travail qui ne sont pas théoriques, mais qui sont des places de travail bien réelles en faveur des habitants de notre canton et en plus dans une période difficile pour l'emploi. Je ne peux que vous inviter à refuser cet amendement et à adopter le décret tel qu'il est proposé par le Conseil d'Etat.

Le Président. Je suis en possession d'un amendement déposé par le député Losey qui demande une réduction des charges de 1 million à l'art. 1 al. 2. Cette réduction doit s'effectuer dans l'administration centrale par une diminution de 10 EPT.

– Au vote, l'amendement Losey est rejeté par 65 voix contre 17. Il n'y a pas d'abstention.

– Adopté.

Ont voté oui:

Boschung B. (SE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Losey (BR, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 17.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE,), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 65.*

ART. 2 ET 3

– Adoptés.

ART. 4

Le Commissaire. Avec l'article 4, nous nous trouvons dans les mêmes chiffres que pour le budget précédent.

– Adopté.

ART. 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 79 voix contre 1. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE,), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 79.*

A voté non:

Brönnimann (SC, UDC/SVP). *Total: 1.*

Se sont abstenus:

Piller A. (SE, UDC/SVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP). *Total: 2.*